



## Copropriétaires Assurance Tous risques des biens

Affiliated FM propose une assurance Tous risques expressément adaptée aux besoins particuliers des associations de copropriétaires. Tout comme le formulaire Tous risques *proVISION* dont elle s'inspire, l'assurance Copropriétaires se présente sous une forme facile à comprendre et à consulter, offre une grande souplesse au niveau des montants de garantie et fait l'objet d'un traitement automatisé. Les éléments ci-après font également partie intégrante du contrat :

### Définition élargie d'Assuré désigné

La définition d'Assuré désigné est élargie de manière à inclure les associations de copropriétaires en qualité de responsables des assurances des immeubles.

### Grand nombre de biens assurés

L'assurance couvre les dommages directement occasionnés aux biens ci-après du fait d'un risque couvert :

- Enseignes extérieures et clôtures
- Murs de soutènement
- Abris de voiture/garages
- Chaussées et routes\*

- Équipement de terrains de jeux
  - Piscines et courts de tennis
  - Arbres, arbustes et plantes\*
  - Systèmes d'arrosage/d'irrigation souterrains
  - Véhicules motorisés non immatriculés servant à l'entretien, notamment du gazon
  - Fondations souterraines.
- \*Garantie Risques désignés

### Portée étendue de la garantie

La garantie s'étend aux installations, fixes ou non, aux transformations et aux rajouts faisant partie du bâtiment et situés sur une partie des lieux à l'usage exclusif d'un copropriétaire déterminé.

### Charges de copropriété

L'assurance couvre la perte subie par l'assuré du fait qu'il ne peut encaisser les sommes dues à titre de charges de copropriété directement en raison d'un sinistre couvert.

### Valeur à neuf

Le règlement s'effectue sur la base de la valeur à neuf pour tous les biens assurés, y compris les installations et les biens meubles des parties communes.

### Renonciation à recours

La compagnie renonce à ses droits de recours contre les copropriétaires.

### Responsabilité civile à l'égard des biens d'autrui

La garantie s'étend à la responsabilité civile de l'assuré à l'égard des biens meubles d'autrui qui se trouvent sur les lieux désignés.

### Bris de machines

Les biens ci-après sont couverts, à concurrence des montants de garantie du contrat, contre les bris mécaniques et électriques :

- Matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
- Moteurs des ascenseurs
- Matériel mécanique divers
- Transformateurs.

Les dommages résultant de la contamination par l'ammoniac ou une substance dangereuse, la détérioration, les dégâts d'eau et les dommages survenant du fait du séchage du matériel électrique sont également couverts.

Les garanties du contrat d'assurance Copropriétaires sont complétées par un service d'ingénierie individualisé axé sur les besoins uniques des associations de copropriétaires. Nos ingénieurs-conseils vous aideront à comprendre les risques auxquels vos biens sont exposés et vous proposeront des moyens pratiques de vous prémunir contre eux. Renseignez-vous sur cette assurance Tous risques sur mesure d'Affiliated FM. Appelez votre représentant local dès aujourd'hui ou visitez notre site Web au [www.affiliatedfm.com](http://www.affiliatedfm.com).

